

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DU TRAITE SUR L'ANTARCTIQUE

XXII^{ème} Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique

11.1 Le secrétaire exécutif rend compte de sa participation, à titre d'observateur de la CCAMLR, à la XXII^{ème} Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique qui s'est tenue à Tromsø, en Norvège, du 25 mai au 5 juin 1998. La déclaration du secrétaire exécutif à cette réunion figure au document CCAMLR-XVII/BG/5. En présentant son rapport, le secrétaire exécutif attire l'attention de la Commission sur certaines questions et sur les décisions prises par la RTCA qui sont particulièrement pertinentes pour la CCAMLR (CCAMLR-XVII/BG/18), à savoir :

- i) l'accord de la RTCA selon lequel une action concertée doit être prise en vue d'apporter un soutien à la Convention sur les questions concernant la pêche illégale, non réglementée et non déclarée dans la zone de Convention de la CCAMLR;
- ii) la participation du président du Comité scientifique de la CCAMLR, à titre d'observateur, aux réunions du Comité pour la protection de l'environnement (CPE) de la RTCA;
- iii) l'invitation d'observateurs et d'experts de la CCAMLR désireux de participer à l'atelier sur les zones spécialement protégées de l'Antarctique qui se tiendra en 1999 conjointement à la XXIII^{ème} réunion de la RTCA;
- iv) l'adoption d'une définition des zones marines protégées, ainsi qu'elle a été approuvée par CCAMLR-XVI; et
- v) la participation de la Bulgarie à titre de Partie consultative à la RTCA.

11.2 Le Royaume-Uni fait remarquer que la CCAMLR, étant non seulement une organisation de pêche, mais aussi une organisation concernée par l'environnement, joue un rôle crucial au sein du système du Traité sur l'Antarctique. Tout point faible du fonctionnement de la CCAMLR nuit à la réputation du système du Traité sur l'Antarctique dans son ensemble. Il note également qu'une disposition stipulant la participation du président du Comité scientifique de la CCAMLR aux réunions du CPE marque une plus grande intégration de la CCAMLR et de la RTCA.

11.3 Le Royaume-Uni rappelle que la XXII^{ème} réunion de la RTCA avait reconnu que la Bulgarie avait rempli les conditions nécessaires pour accéder au statut consultatif en vertu de l'Article IX du Traité sur l'Antarctique. Dans ce contexte, la Bulgarie avait fait part à la réunion (RTCA-XXII) de son intention d'accepter les mesures de conservation en vigueur conformément aux dispositions de la CCAMLR et de devenir membre de la Commission au cas où elle déciderait de reprendre ses opérations de pêche dans la zone de la Convention. La Nouvelle-Zélande soutient le point de vue exposé par le Royaume-Uni, à savoir, que la CCAMLR n'est pas uniquement une organisation internationale de pêche mais qu'elle fait aussi partie du système du Traité sur l'Antarctique. Elle propose d'inviter la Bulgarie à devenir membre de la Commission. La Commission convient de charger le président d'écrire à la Bulgarie pour lui transmettre cette invitation.

11.4 La Norvège et la Suède se rallient aux points de vue du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande. La Norvège fait par ailleurs remarquer que, grâce aux liens établis entre la CCAMLR et la RTCA, notamment en ce qui concerne le Protocole pour la protection de l'environnement, un système de protection de l'environnement unique pour l'Antarctique a pu être créé.

11.5 La Commission approuve les points de vue de ses membres en ce qui concerne la coopération avec la RTCA.

Coopération avec le SCAR

11.6 L'observateur du SCAR, Edith Fanta (Brésil) rend compte de la XXV^{ème} réunion qui s'est tenue à Conception, au Chili, en juillet 1998 et des activités de certains groupes du SCAR en signalant les questions auxquelles la CCAMLR porte un intérêt particulier (CCAMLR-XVII/BG/59). Les rapports présentés par les observateurs de la CCAMLR auprès de diverses réunions du SCAR ont été discutés lors de la réunion du Comité scientifique (SC-CAMLR-XVII, paragraphes 11.7 à 11.13). Ces discussions ont eu trait notamment aux rapports sur le Sous-comité du SCAR sur la biologie de l'évolution des organismes de l'Antarctique, sur le Groupe d'experts sur les phoques, du Sous-comité sur la biologie des oiseaux, sur le Groupe de travail sur la biologie et sur le VII^{ème} symposium international sur la biologie. Le Groupe de travail du SCAR chargé de la biologie, en particulier, reconnaît la nécessité d'une part de mettre en place des programmes à disciplines multiples en collaboration et en coordination avec d'autres organes du système du Traité sur l'Antarctique comme la CCAMLR, principalement pour les questions relatives à la protection de l'environnement, à la conservation et à la gestion, et d'autre part, d'établir un système de communication efficace au sein de ces organes et parmi eux (SC-CAMLR-XVII/BG/20).

11.7 Lors de la discussion du rapport de l'observateur du SCAR, le Royaume-Uni, le Chili et la Nouvelle-Zélande ont noté les initiatives suivantes :

- i) le développement de programmes de recherche et des méthodes relatives à la protection de l'environnement, y compris la protection des zones marines;
- ii) l'examen des zones protégées, y compris des zones marines d'intérêt pour la CCAMLR; et
- iii) la classification sur la liste rouge de l'UICN du gorfou sauteur et du manchot royal sous la catégorie "vulnérable" et du gorfou macaroni sous la catégorie "près d'être menacé".

11.8 Ces initiatives sont considérées par la Commission comme étant importantes pour la CCAMLR. Il est convenu que la CCAMLR poursuivrait ses travaux sur le développement de méthodes d'évaluation des propositions de zones marines protégées suggérées par la RTCA dans le cadre du protocole pour la protection de l'environnement.

11.9 Le Royaume-Uni exprime son inquiétude sur le fait que, vu l'importance à la CCAMLR du travail effectué par le SCAR et ses organes subsidiaires, son rapport à la Commission a été trop brièvement résumé, notamment en fonction des discussions des rapports d'autres observateurs. Il espère entendre, aux prochaines réunions, une discussion et une récapitulation plus équilibrées des rapports des observateurs.